



Accident de route délit de fuite

Par **odda**, le **01/02/2011** à **11:58**

Bonjour,

j'ai été convoqué à la gendarmerie au mois d'octobre pr m'accuser d'avoir causé un accident début juin et d'avoir essayé de m'enfuir, moi je me rappelle pas de cet accident j'ai rien senti ma voiture n'a rien et les policiers l'ont vu aussi, et la dame dit qu'elle a un pneu crevé et d'autres dégâts, bon mon problème c'est pas les dégâts mais que l'affaire va passer au tribunal pr le délit de fuite, j'ai peur qu'on ne me croit pas quand je dis que j'ai pas essayé de fuir, faut il prendre un avocat ?

Par **citoyenalpha**, le **01/02/2011** à **13:24**

Bonjour

[s]faut il prendre un avocat?[/s]

Devant le tribunal correctionnel l'assistance d'un avocat n'est point obligatoire toutefois elle est vivement conseillée.

Concernant votre affaire votre défense semble évidente : pas de dégât apparent sur votre véhicule. Sauf réparation il apparaît que vous ne pouvez être l'auteur des dégâts déclarés par l'autre conducteur.

Vous pourrez demander une expertise judiciaire de votre véhicule au tribunal comme preuve de bonne foi concernant l'état de votre véhicule et l'impossibilité matérielle d'être le responsable dudit accident.

Si une plainte a été déposée contre vous personnellement vous pourrez déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse.

Restant à votre disposition.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2011** à **18:54**

Bonjour,

J'ajoute que si vous pouvez avoir des preuves écrites, y compris par témoignages, que ce jour là, à cette heure là, vous ne pouviez pas être sur les lieux et votre voiture non plus, vous avez de grandes chances d'être relaxée par le tribunal.